



# CONCOURS PHOTOS

## REGLEMENT DE PARTICIPATION

### MFR LES DRONIERES



#### ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

La Maison Familiale Les Dronières, établissement de formation en alternance de la 4<sup>ème</sup> au Bac Pro, organise un concours photographique, libre et gratuit.

Le concours se déroule en 3 étapes :

- Envoi des photos du 2 au 18 février 2018 (à l'adresse mail suivante : mfr.dronieres@mfr.asso.fr).
- Publication des photos sur la **page** Facebook de la MFR Les Dronières (<https://www.facebook.com/mfrdronieres/>), le 19 février 2018
- Votes, du 19 février au 7 mars 2018

#### ARTICLE 2- THÈME

*Les jeunes en situation professionnelle*

#### ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les élèves, anciens élèves, maîtres de stage, parents, de la MFR Les Dronières mais aussi à toutes personnes extérieures qui souhaitent participer.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Une seule participation par personne est acceptée.

Les images peuvent être utilisées par les organisateurs en dehors du concours.

La photo doit avoir été prise en situation professionnelle.

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG » en pièce jointe d'un mail à : **mfr.dronieres@mfr.asso.fr et seulement à cette adresse.**

**La photo doit impérativement être en noir et blanc.**

**La taille de la photo devra être correcte afin que la photo soit de qualité.**

**Le nom du fichier photo devra être sous la forme « nom-prénom.jpg »**

Le sujet du mail sera sous la forme : « concours- photo-nom-prénom »

Le corps du mail comprendra :

- La date et le lieu de la prise de vue
- Un commentaire de 1 ligne maximum
- Les nom et prénom du participant
- L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

Les images ne respectant pas ces critères seront éliminées.

#### ARTICLE 4 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photographies seront publiées sur la **page** Facebook de la MFR Les Dronières, et devront obtenir minimum 50 « j'aime » pour prétendre au classement. Les 3 photos ayant le plus de « j'aime » seront les heureuses gagnantes.

#### **ARTICLE 5 : PRIX**

Le ou la 1<sup>er(e)</sup> se verra récompenser par une cloche gravée à son nom.

Le ou la 2<sup>ème</sup> se verra récompenser par une côte MFR Les Dronières et une veste softshell MFR les Dronières.

Le ou la 3<sup>ème</sup> se verra récompenser veste softshell MFR les Dronières.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

#### **ARTICLE 6 : EXPOSITION DES PHOTOGRAPHIES**

Les photographies pourront être exposées lors de différentes manifestations de la MFR, sur ses différents réseaux sociaux et site internet.

#### **ARTICLE 7 : ANNONCE DES RESULTATS**

Les gagnants seront informés par mail et les résultats seront dévoilés sur la **page** Facebook de la MFR Les Dronières. A partir du 8 mars 2018.

#### **ARTICLE 8 : REMISE DES PRIX**

Le gagnant retirera son prix le jour de la remise des prix.

#### **ARTICLE 9 : COMPOSITION DU JURY**

Il sera constitué de toute personne votant pour sa photo préférée sur la **page** MFR Les Dronières.

#### **ARTICLE 10 : EXCLUSIONS**

Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Le participant ne pourra pas contester la décision des organisateurs.

#### **ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque participant déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Le participant autorise la MFR Les Dronières à exploiter sa photographie sur divers outils de communication.

#### **ARTICLE 12 : RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la MFR Les Dronières se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **ARTICLE 13 : OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.